



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-35

L'an deux mille vingt cinq à 10h302
Le 10 juin, à Chalons en Champagne

Date de convocation	30 avril 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Danièle COMBE
Mme Maria DE BONI
M Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
Mme Sylviane DENIS
M Alain DUPOMMIER
M Mickael DUFLOX
Mme Dominique FLORES
M Eric GILLARDIN
M Jean Yves JONET
M Benoit JOURDAIN

M Yvon HUMBLLOT
M Michel LALLEMAND
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M Sébastien PAULET
M Elie PERRIOT
M Alain REUTER
M. Jean SIMONIN
M Daniel THOMAS
M Géry TRONÇON
M Jean François VALLOIRE
M Claude VALDENAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU

Résultat du vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-35

Objet de la délibération :

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) propose de conclure un contrat de partenariat de 4 ans qui reprendrait les subventions sur postes/salaires (appelées « aide à l'animation ») annuelles mais aussi les subventions d'investissement qu'elle aurait à verser sur ces 3 prochaines années.

Ce contrat comprend cinq axes :

- Elaboration d'une stratégie de gestion durable du bassin versant de la Meuse
- Maitrise d'ouvrage d'opérations sur les milieux aquatiques
- Assistance et accompagnement des maitrises d'ouvrage en matière de GEMAPI sur le bassin de la Meuse
- Communication en faveur d'une gestion durable des milieux aquatiques
- Animation d'une politique de gestion intégrée du bassin versant

Ces cinq axes se déclinent en 20 fiches reprenant nos études, travaux, actions de communication et d'animation pour un montant de près de 98 M€.

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Après avis du bureau syndical ;

Le Conseil Syndical de l'EPAMA :

- **AUTORISE le Président à signer, avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la convention de partenariat 2025/2028**

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

